

Il est une autre question, monsieur l'Orateur, qui doit être régie par une loi fédérale. Les employés ont besoin d'une loi qui protégera leur droit à la pension contre les employeurs rapaces. Monsieur l'Orateur, la caisse de pension du Pacifique-Canadien a été utilisée de façon honteuse par les dirigeants de la société. Les fonds qu'elle renfermait ou, en d'autres termes, les actions qu'on avait achetées avec les fonds de la caisse de pension, ont été vendues par les préposés au régime de pension, c'est-à-dire par les dirigeants de la société, à des investisseurs du Pacifique-Canadien, et à un prix bien inférieur à celui que les auraient payées d'autres acheteurs. On a établi dans les journaux que la caisse de pension avait subi une perte de \$400,000. Je dirais que ce sont des fonds qui ont été pris illégalement par les dirigeants du Pacifique-Canadien.

Monsieur l'Orateur, nous avons besoin de lois d'une grande portée. Nous avons besoin de lois qui mettraient fin aux conflits d'intérêts et nous exhortons le gouvernement fédéral à ne pas simplement différer la question plus longtemps, à ne pas simplement se contenter de nous dire qu'il reconnaît l'importance de l'affaire et qu'il y verra

un jour. Monsieur l'Orateur, si l'on mettait bout à bout tous les projets que le gouvernement actuel a l'intention d'aborder un jour, on pourrait en encercler le globe. Nous voulons des actes maintenant; pas l'an prochain, ou dans dix ans.

[Français]

**M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le président, je remercie l'honorable député de ses remarques très précises sur le problème. Évidemment, nous en prenons note et nous transmettrons à notre ministre les informations très intéressantes qu'il nous a données.

Cependant, je tiens à lui faire remarquer que nous sommes également intéressés à protéger les droits des ouvriers impliqués dans ce problème; par ailleurs, à cause des implications difficiles soulevées à l'effet qu'il y a des problèmes de juridiction, nous devons être très prudents, et je puis l'assurer, ainsi que je le signalais tantôt, que nous agirons dans le plus bref délai possible afin de résoudre le problème.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20 du soir.)